

Les
journées thématiques



de RésO Villes

Ecole, orientations scolaires et discriminations

Brest, vendredi 2 décembre 2011

Le taux d'échec scolaire qui caractérise les quartiers prioritaires, bien plus important que la moyenne des autres territoires (voir les différents rapports de l'ONZUS), est parfois interprété comme la conséquence d'un déficit social, économique et culturel de la part des familles. Dès lors, l'action publique tente de renforcer, par différents dispositifs, les capacités des familles à mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Cependant, ces analyses occultent bien souvent la posture de l'institution scolaire vis-à-vis des enfants et des jeunes issus des quartiers populaires. Ainsi, qu'en est-il réellement des représentations sociales portées par l'école sur les enfants de milieux populaires ? Les orientations scolaires contraintes tant dénoncées par les jeunes ne sont-elles que le produit de leurs « incapacités à » ou relèvent-elles, pour une partie d'entre elles, d'une posture discriminante de l'institution scolaire, fut-elle inconsciente et implicite ?

Autrement dit, peut-on parler de discriminations à l'école, opérées sur la base de critères sociaux et ethniques, pouvant aller jusqu'à déterminer le destin scolaire, et donc l'avenir, de générations entières de jeunes ? C'est cette question que la journée thématique « Ecole, orientations scolaires et discriminations », organisée le 2 décembre 2011, a choisi d'aborder.

PRÉSENTATION DU CHANTIER « PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS » (PLCD) DE L'IRDSU



André Plouzennec, chef de projet CUCS de Quimper, Loïc Frenay et Lynda Lebbad, chargés de mission DSU de Brest Métropole Océane, ont présenté le chantier PLCD.

Menée en partenariat avec Brest Métropole Océane et l'IRDSU, cette journée a rassemblé près de 80 personnes venues débattre avec Saïd Bouamama, sociologue et grand témoin de la journée.

Les représentants du chantier « Lutte contre les discriminations » de l'IRDSU et des acteurs de l'Éducation nationale et des collectivités ont également apporté leur éclairage.

L'IRDSU est une association qui regroupe 15 réseaux régionaux de professionnels du développement social urbain (chefs de projet politique de la ville mais aussi chargés de mission Projet Éducatif Local, PLCD, coordinateurs Programmes de Réussite Éducative...) dont Villes et développement pour le Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire). L'association développe « des chantiers » qui rassemblent des professionnels sur des objets de travail plus particuliers (PLCD, Projet éducatif territorial, développement communautaire, renouvellement urbain, métiers et ingénierie ...).

Depuis 2007, l'IRDSU travaille sur les questions de lutte contre les discriminations. Une cinquantaine de professionnels chargés de mission sur ce thème mais aussi des chefs de projet « Développement social urbain » en charge des questions de discriminations, se retrouvent au travers de ce chantier qui vise à agir sur les pratiques en partageant les expériences et en proposant des outils aux professionnels. Ce travail collectif a notamment débouché sur un communiqué (disponible sur le site www.irdsu.net) intitulé « Discriminations à l'école : cessons de faire diversion ! » qui appelle les professionnels à s'intéresser aux normes et aux pratiques institutionnelles et professionnelles de l'éducation, au-delà des questions de relations entre les élèves.

LA DISCRIMINATION DANS L'INSTITUTION SCOLAIRE

Intervention de Saïd Bouamama, sociologue

Le thème de la lutte contre les discriminations est récent en France. Pour l'institution scolaire, des raisons historiques spécifiques ont pour résultat la tendance au maintien d'une posture de négation des discriminations.

La place spécifique de l'école dans l'histoire française

Dans l'imaginaire collectif, l'institution scolaire est le symbole de l'égalité. Les luttes qui ont caractérisé l'instauration d'une école gratuite, obligatoire et laïque ont été intenses. De surcroît, la tendance à limiter les discriminations aux discriminations directes (c'est-à-dire celles qui relèvent d'un acte explicite de traitement inégalitaire volontaire ou non) a conduit à la moralisation de la question des discriminations. Les analyses mettant en avant l'existence de processus discriminatoires sont, dans ce contexte, perçues par le personnel scolaire comme une accusation de racisme.

Progressivement, cependant, des recherches ont été développées et ont conduit à la confirmation de l'existence de processus structurels de discrimination au sein de l'institution scolaire. Sans être exhaustif, citons-en quelques-uns. Soulignons néanmoins le faible nombre de travaux en comparaison avec d'autres secteurs où opèrent les processus discriminatoires (emploi, logement, etc.) pour les raisons ci-dessus évoquées.

L'état des savoirs en matière de discrimination scolaire

Trois contributions nous semblent incontournables pour prendre la mesure et la nature des processus discriminatoires en œuvre dans l'institution scolaire et ainsi dépasser les processus de dénégation institutionnelle qui nous paraissent particulièrement marquants dans ce champ : les travaux de Georges Felouzis sur les processus de ségrégations scolaires, les travaux de Jean-Paul Payet sur les processus d'ethnisation des rapports sociaux dans l'école et enfin ceux de Fabrice Dhume, Suzana Dukic et Séverine Chauvel sur les processus d'orientation.

Peut-on constater des processus de ségrégations scolaires ?

Le travail conduit par Georges Felouzis permet de répondre à cette question à l'échelle des collèges de l'Académie de Bordeaux. D'une manière générale, les statistiques dans le champ scolaire ne permettent que de distinguer la nationalité, sans précision sur les pays d'origine. L'auteur a donc dû travailler sur les fichiers « scolarité » existant au niveau de chaque collège. La catégorie d'origine culturelle a été construite à partir du prénom des élèves en sachant que les prénoms musulmans ne sont que très marginalement utilisés par les classes moyennes « autochtones » ; pour les autres cas, le processus de catégorisation est plus délicat, comme pour les familles originaires d'Afrique noire. Ainsi, la méthode utilisée peut potentiellement sous-estimer le nombre d'élèves d'origine étrangère. Les prénoms musulmans, turcs et africains ont été regroupés dans une même catégorie, en faisant l'hypothèse qu'ils font l'objet, dans des proportions identiques, de pratiques



ségrégatives ou discriminantes. Une catégorie « autres allochtones » regroupe des prénoms d'Asie orientale, d'Europe de l'Est, de la péninsule Ibérique, avec l'hypothèse qu'ils sont moins susceptibles de faire l'objet d'une ségrégation.

Les résultats mettent ainsi en évidence que :

- 10% des établissements scolarisent 40% des élèves originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie et inversement, près de 25% des établissements (81 sur 333) scolarisent moins de 1% des élèves allochtones ;
- la ségrégation ethnique est beaucoup plus forte que la ségrégation sociale ou scolaire. Selon les auteurs, si on voulait appliquer un « principe de mixité » à l'échelle de l'académie, il faudrait que 89% des élèves d'origine du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie changent d'établissement. Tandis que ce taux n'est que de 29% pour les élèves de milieux défavorisés et de 35% pour ceux ayant deux ans de retard ;
- la lutte contre les discriminations dans l'institution scolaire ne peut être efficace qu'en prenant en compte les conséquences de la ségrégation et ses causes. Il s'agit d'agir contre les conséquences en adoptant des politiques fortes d'aide aux établissements les plus discriminés, en même temps qu'on agit à l'échelle locale sur les causes, à travers une politique active de lutte contre les discriminations, de mobilisation politique large du public, etc. Une étude produite pour le FASILD met en évidence les mêmes constats dans un travail similaire portant sur le département du Rhône.

Que recoupe la notion d'ethnisation des rapports sociaux au sein de l'école ?

Jean-Paul Payet souligne que la distance sociale et culturelle entre enseignants et publics des milieux populaires en



général et ceux issus de l'immigration en particulier, conduit à des traitements inégalitaires invisibles et inconscients. Nous retrouvons ici les conclusions déjà anciennes de Pierre Bourdieu sur la proximité de la culture scolaire et de la culture des enseignants avec la culture des classes moyennes ayant pour effet de désavantager les élèves de cultures populaires, et à plus forte raison ceux issus de l'immigration. D'après l'auteur, ce qu'il y a en revanche de nouveau réside dans la mobilisation grandissante d'explications ethnicisantes pour évaluer les élèves, leurs résultats et leurs comportements scolaires.

Ainsi, dans les établissements des quartiers populaires, les catégories ethniques, et les inférences qu'elles autorisent, participent de la production de grilles de lecture de la réalité. L'ethnicisation constitue alors une prise en compte institutionnelle explicite mais non recherchée a priori des différences culturelles. Ainsi, par exemple le ramadan permet souvent aux personnels de fixer un cadre permettant de comprendre les situations,

en interprétant les comportements des jeunes concernés durant cette période. De la même façon, Payet observe la tendance à expliquer les difficultés scolaires et les comportements, pour certains élèves, à partir de facteurs sociaux (divorce, difficulté financière, etc.) et la mobilisation, pour d'autres, d'explications en termes de facteurs « culturels », « ethniques » ou « religieux ». Ces grilles de lecture ethniques ont également des incidences dans la perception des orientations souhaitables des élèves en fonction de leur origine.

Fabrice Dhume, Suzana Dukic et Séverine Chauvel, dans un récent livre, tiennent « pour acquis au vue de la synthèse précédente le caractère soutenable d'une hypothèse de la discrimination, prenant place plus largement dans des rapports d'ethnicisation de l'ordre scolaire. Cela ne suppose ni un caractère systématique ni un caractère intentionnel à ce phénomène. Mais encore faut-il, pour comprendre cela, clarifier le référentiel politique et le paradigme scientifique qui supportent cette notion ».

En conclusion, nous dirons que la question de la lutte contre les discriminations dans l'institution scolaire suppose une approche « non moralisante » et ne se limitant pas aux discriminations directes qui restent marginales. En revanche, les discriminations indirectes ou systémiques sont particulièrement prégnantes et nécessitent des politiques volontaristes associant l'ensemble des acteurs. Sans être exhaustif, cette lutte questionne au moins trois dimensions :

- celle de la formation initiale et de sa dimension conscientisante en particulier sur les origines, les facteurs et les processus conduisant à des explications culturalistes et ethnicisantes des comportements et des résultats des élèves ;
- celle des projets d'établissement et en particulier d'une réflexion plus approfondie sur le rapport aux parents ;
- celle enfin de l'action sur les seuils de discriminations (stage, champ des possibles des élèves, orientations, etc.)

TABLE RONDE : « PLANS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE : TÉMOIGNAGES D'EXPÉRIENCES »



L'après-midi a été consacrée à une table ronde visant à faire partager des expériences de plans de lutte contre les discriminations à l'école.

Le plan de lutte contre les discriminations de l'Académie de Nancy-Metz **Intervention de Laurence Ukropina, chargée de mission à l'Inspection d'Académie Nancy-Metz**

La lutte contre les discriminations dans l'Académie de Nancy-Metz est issue d'un projet régional qui voulait traiter la question des discriminations d'une manière globale en intégrant la question des stages de la formation initiale, la problématique de l'embauche et celle de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. Ainsi, l'Académie a lancé le projet Talent (Territoires en

Action Lorrains pour l'Égalité Nouvelle au Travail) qui s'inscrit dans le cadre du programme Equal financé par le Fonds social européen pour la lutte contre les discriminations et associe différents partenaires du monde de l'entreprise, de l'Éducation nationale et de la politique de la ville.

Le travail s'est, au départ, organisé en deux temps forts :

Dans un premier temps, l'objectif a été de constituer un groupe ressource qui a été formé par Fabrice Dhume, sociologue de l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée (ISCRA). Ce groupe est constitué de personnes bénévoles occupant diverses fonctions (chefs d'établissement, chefs de travaux, enseignants, conseillers d'orientation, parents d'élèves, etc.). Tous ont reçu une lettre de mission de la part du recteur d'Académie pour transmettre la formation reçue, concevoir des outils et des actions pour lutter contre les discriminations dans leur établissement, leur bassin et l'académie.

Dans un second temps, il s'est agi de produire un diagnostic par un tiers extérieur à l'Éducation nationale. Réalisé par l'ISCRA, ce travail a mis en avant que l'école était co-productrice de

discrimination dans l'accès aux stages puisqu'elle gère la discrimination comme un risque inhérent au placement des élèves avec lequel il faut composer. La discrimination n'est donc pas envisagée ici comme un problème à régler.

Par exemple, il a été observé qu'un enseignant, souvent, ne demandait aucune explication à une entreprise qui acceptait un stagiaire une semaine après avoir refusé un élève au prétexte qu'elle n'en prenait pas.

La discrimination se produit également dans des procédures tout à fait internes à l'école puisque des critères comme les caractéristiques ethniques, le sexe ou le handicap peuvent être à l'œuvre de manière inconsciente et involontaire. Elles impactent, de ce fait, l'orientation, la constitution de filières, la constitution de classes, etc. Par exemple, un enseignant ayant entendu que les filles d'origine maghrébine ne trouvaient pas d'emploi en secrétariat, conseillait, en toute bienveillance, à ces élèves de ne pas choisir cette filière.

Depuis 2006, les membres du groupe ressource ont mené des actions de sensibilisation dans leur établissement et/ou dans le bassin, et ont participé à





des actions de sensibilisation au niveau académique.

Ils ont conçu des outils tels qu'une lettre d'information électronique mensuelle, un court et moyen métrage mettant en scène les différents acteurs concernés, des affiches et des plaquettes à destination des élèves et des enseignants, etc. Ces outils sont d'une grande aide pour accompagner l'effort de sensibilisation et d'information, et constituent des supports nécessaires pour que les situations deviennent tangibles, et que les concepts clefs s'enracinent.

Pour plus de renseignements : <http://www.ac-nancy-metz.fr/DAET/TALENT/talent.htm>

Le plan partenarial de Grenoble de lutte contre les discriminations dans l'éducation

Intervention de Sophie Ebermeyer, chargée de mission « Lutte contre les discriminations » à Grenoble-Alpes Métropole

Depuis le 27 novembre 2009, l'agglomération grenobloise dispose d'un plan d'action partenarial piloté par la Métro (communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole) et l'Inspection académique, élaboré avec des communes de l'agglomération (Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Grenoble), le Conseil général, la Caf, la Préfecture et le Centre de ressources « enfance-famille école Isère ».

Co-financé par l'ACSE et la DDCS, ce plan a pour objectif de prévenir et lutter

contre les discriminations dans l'éducation (au sens large et pas seulement scolaire). Il est donc au bénéfice des enfants et des jeunes. Deux principes le guident : celui de recherche-action (car on sait aujourd'hui peu de choses sur la question) et la volonté d'agir sur les pratiques professionnelles. Les thèmes choisis sont l'orientation scolaire, la notation, l'étude sur les discriminations dans l'orientation scolaire, etc.

En décembre 2009, 200 acteurs de l'éducation ont bénéficié d'une action de sensibilisation. L'ambition était d'ouvrir un espace de questionnement conduisant chacun à analyser ses pratiques. Il s'agissait ainsi de faire état des connaissances disponibles et d'engager la réflexion avec les professionnels de l'Éducation nationale notamment. D'autres actions ont suivi en 2010 et 2011 : recherche-actions dans plusieurs villes de l'agglomération, offre de formation adaptée aux acteurs de l'éducation et réalisation d'une étude sur l'orientation. Les trois années à venir devraient conduire les acteurs éducatifs à mieux appréhender et agir contre des discriminations qui restent aujourd'hui encore peu objectivées.

Le PRE de Brest

Intervention de Sylvain Aubrée, coordinateur jeunesse à « Loisirs jeunes » et Laure Lauvergeat, coordinatrice du Dispositif de Réussite Éducative sur la rive droite de Brest

La question éducative à Brest reste un enjeu important pour la Ville. Voilà maintenant plus de dix ans que Brest a décidé de se doter d'un PEL

(Projet Éducatif Local), renforcé quelques années plus tard par un DRE (Dispositif de réussite éducative). De nombreux professionnels sont investis auprès des jeunes pour favoriser la réussite scolaire et contribuer à une orientation plus diversifiée, alors qu'on observe que les collèges du réseau de réussite scolaire orientent majoritairement les jeunes des quartiers populaires vers l'apprentissage et la formation professionnelle.

La lutte contre le décrochage scolaire, l'investissement sur la notion de persévérance sont autant de propositions locales visant à juguler autant que faire se peut les orientations non investies par les jeunes, et peu appropriées par les familles, tout en favorisant les poursuites de formation et de scolarisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

FELOUZIS, G., LIOT, F., et PERROTON, J. École, Ville, Ségrégation. *La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux*, Rapport de recherche, Université de Bordeaux 2, 2002.

FELOUZIS, G. *La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences*, Revue française de sociologie, n°44-3, 2003, pp. 413-447.

PAYET, J.-P., GEOFFROY, G., LAFORGUE, D., et VISSAC, G. *Mondes et territoires de la ségrégation scolaire, Programme Mixité urbaine et ségrégation à l'école*. Rapport de recherche pour le compte du FAS, de la DIV, du PUCA, du ministère de l'Éducation (DPD), et de la Recherche (programme Action Ville), ARIESE - Université Lumière Lyon, Bron, ARIESE, 2002.

PAYET, J.-P. *L'ethnicité, c'est les autres*. Formes et enjeux de la relation de l'école aux milieux disqualifiés, in Ville-Ecole-Intégration Enjeux, hors série n° 6, décembre 2002.

DHUMES, F., DUKIC, S., CHAUVEL S. *Orientation scolaire et discrimination. De l'inégalité de traitement selon l'origine*. Paris, La documentation française, 2011.



Centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire - 23 rue des Renards - 44300 Nantes
Téléphone 02 40 58 02 03 - Télécopie 02 40 58 03 32 resovilles@resovilles.com - www.resovilles.com

